

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/149

MARCHES PUBLICS (1.1)

**Marché n°26ST018-2_CD/LN - Travaux
d'aménagement intérieur du bâtiment**

Sacré Cœur en 9 lots - Relance du lot 1

Modification de marché n°1

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

13 OCT. 2026

ID : 059-215902958-20260930-2026__149-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, et sur la convocation faite par lui le vingt-deux septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 34 Absent ayant donné pouvoir : 1 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ, Mme
SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. SOOTS, Mme
BRANDT, M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme
CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme SIX, Mme VEIT-TORREZ, M. VEZARD,
Mme CAUDRON, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DORMION-ROUSSEZ qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Une étude structurelle concernant l'état de la charpente du bâtiment sacré cœur avait été confiée à la société AKILA, par décision n° 2025/393 signée par Monsieur le Maire en date du 28 novembre 2025 et visée par la Sous-Préfecture en date du 28 novembre 2025.

Cette étude avait pour objectif :

- d'informer la collectivité des travaux de confortements éventuels à effectuer sur la charpente pour qu'elle puisse supporter le poids des nouveaux travaux qui sollicitent la charpente,
- de décrire et de chiffrer les éventuels travaux de confortement de la charpente pour assurer la bonne prise en compte de tous les poids des charges actuelles et futures

Le rapport découlant de cette étude avait été joint au dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Par délibération n°2026/100 du 20 mai 2026, le présent marché a été attribué à la société DAUSSY CHARPENTE, 2, rue de la Bastringue à THUMERIES (59239), pour un montant de 55 325.22 € HT.

Dans le cadre de l'exécution du marché, la société DAUSSY CHARPENTE a été amenée à réaliser une note de calcul complémentaire afin d'obtenir la validation du bureau de contrôle et de vérifier la prise en compte exhaustive de l'ensemble des charges existantes et futures supportées par la structure.

A l'occasion de cette analyse, il est apparu que l'étude structurelle fournie par AKILA ne prenait pas en compte le poids du clocher. Il a également été constatées que les hypothèses retenues par la société AKILA correspondaient à une classe de bois existante la plus favorable. En conséquence, les confortements de la charpente n'étaient pas suffisants pour reprendre l'intégralité des charges.

De ce fait, la société DAUSSY CHARPENTE a évalué les travaux supplémentaires à réaliser à 31 230.50 € HT. Par ailleurs, la prolongation de la durée de location des échafaudages, rendue nécessaire par ces travaux complémentaires, est estimée à 954,80 € HT.

Le montant du marché est ainsi porté de 55 325,22 € HT à 87 510,52 € HT après modification.

Compte tenu de l'importance de cette augmentation, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

Les dépenses sont inscrites au budget 2026 et suivants aux imputations budgétaires.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la passation de cette modification du marché.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ

(35 voix pour)

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**

Valentin BELLEVAL